

## Quelques traces de brigands Vendéens dans les registres de décret's de Nantes en l'an 2.

### Description

Lors de certaines recherches historiques, l'état civil est une source à ne pas sous-estimer ; notamment lorsque ces recherches concernent des événements extraordinaires impactant la population locale,. Toutefois, quelquefois l'absence d'actes peut interpeller. Comme celui de Vendéens durant les troubles de l'Ouest. Prenons l'exemple des registres de décret's dans l'état civil de Nantes vers nivôse an 2. Registres qui furent, précisons-le, consultés de manière indicative et non exhaustive.

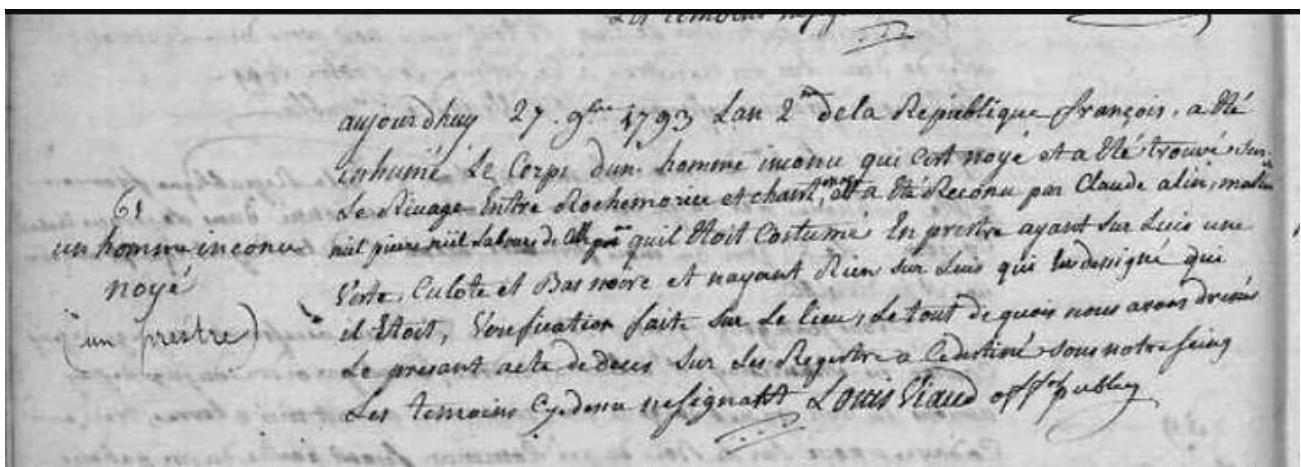
### Mise en contexte historique

Cette période est choisie car elle correspond à la fin tragique de la virée de Galerne lors des sanglantes batailles de Nort-sur-Erdre et de Savenay confrontant les restes de l'armée Catholique et Royale avec les troupes républicaines. Une partie des civils de la zone insurgée avait suivi l'armée Vendéenne lors de son passage de la Loire ; et ceux qui avaient jusqu'alors survécu, soit se terrerent dans le nord du département, soit essayèrent de regagner la Vendée en tentant de franchir la Loire, ou encore se livrèrent en espérant une hypothétique amnistie. Une multitude fut donc fait prisonnière, et ces enfants, femmes et vieillards rejoignirent dans les prisons nantaises les soldats n'ayant pas été pris les armes à la main (ceux-ci étant généralement fusillés sans procès). Une partie des Vendéens fut défigurée dans ces prisons où, même s'ils passaient devant un tribunal révolutionnaire ou une commission militaire, n'avaient quasiment aucune chance d'avoir la vie sauve. Après leur exécution leurs décret's ne furent pas mentionnés dans les registres d'état civil, et ils furent inhumés anonymement dans des fosses communes. De plus, à Nantes suivait Carrier qui, avec l'aide de ses subalternes, avait décidé d'éliminer ces brigands par tous les moyens. Ainsi, à l'automne 1793, il avait commencé à expérimenter la noyade comme méthode d'extermination sur des pratiques réfractaires trop dangereuses pour la déportation.

Cette quasi inexistence de décret's enregistrés dans les registres d'état civil par rapport aux événements sanglants de cette période à Nantes démontre, s'il en était encore nécessaire, la difficulté à chiffrer le nombre de victimes des guerres de Vendée (à lire sur le sujet « Détruissez la Vendée » sous la direction de Jacques Hussonet CVRH 2007). Pour en savoir plus sur des recherches les concernant, voir la page des archives départementales de Loire-Atlantique « [Les condamnés à mort sous la Révolution](#) ». Et, n'oublions pas les ouvrages d'Alfred Lallié, un des premiers à s'être penché sur ce sujet (*Les Noyades de Nantes, Les Prisons de Nantes, La Justice révolutionnaire à Nantes et en Loire-Inférieure*!).

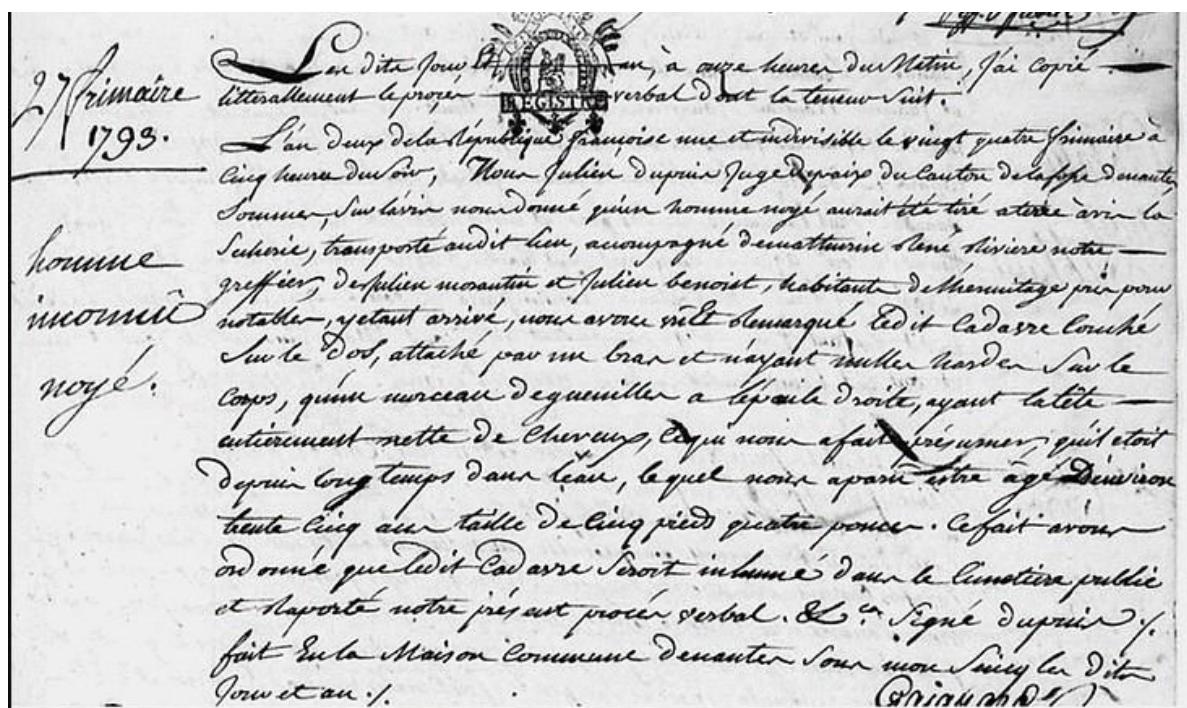
### Les Noyades

Quelques actes de ces prêtres furent enregistrés sur les registres de Chantenay (voir l'article [Des prêtres noyés en Loire et inhumés à Chantenay en 1793](#) sur le site Vendéens et Chouans)



(Arch. Municipales de Nantes, registres des décès de Chantenay-sur-Loire -1793-an 3 à?? cote 2z 291)

Mais on trouve aussi, quelques autres actes indiquant des noyades ne semblant pas accidentelles et qui nous laissent dans l'expectative.



acte datant du 17 décembre 1793 d'un inconnu noyé ayant un bras attaché

(victime d'un meurtre ou prêtre noyé ?)

Arch. municipales de Nantes -1793- an 2 section Voltaire et Brutus à?? cote 1E 32

*Homme  
Noyé inconnu.*

*Soyez verbal dont la cause suit :*

L'ingénieur marinier, l'an deuxième de la République à quatre heures après midi, devant nous Nicolas Malouinier, juge d'épaux du quatrième arrondissement de Nantes, est comparu le citoyen Jean Pasquier, garde de ville, demeurant près du boulevard paroisse de la Trinité Clos, lequel a dit qu'il a fait pêcher un cadavre, qu'il a fait déposer dans un bateau de la poissonnerie, que pour constater son état il lui fallait donner la sépulture, il require notez transport au sud de quai à l'île de Brezé ainsi qu'il est écrit; en conséquence de compagnie dudit pasquier, des citoyens Gabory & Antoine Mauard & autres greffier, nous sommes transportés avec bateau où nous avons mis le corps d'un homme en publication, ayant une figure humaine, qui nous apparaît nantais avoir reçu deux coups de fusil à la tête & coup de baïonnette sur le corps, ayant interrogé plusieurs particuliers qui se sont trouvés présents à l'île de Brezé, il convient ce cadavre, aucun ne la reconnaît étant son vêtement. Désout quoi avons déclaré a été qu'à l'arrétation dudit homme seraient délivrées à l'officier public de cette commune, arrêté sur le lieu de son decouvert, pasquier, gabory, mauard, celui de nobre greffier & Le nobre. L'edité jour 4 au cideste. La minute est signée M<sup>e</sup> Malouinier, juge, juge depuis, pasquier, gabory, mauard & greffier. Jaffé Doff Public

acte de dÃ©cÃ‰s du 12 dÃ©cembre 1793 dÃ??un noyÃ© ayant reÃ‰su des coups de fusils et de baÃ©tonnettes. Un VendÃ©en nÃ??ayant pas rÃ©ussi Ã franchir la Loire ?  
Arch. municipales de Nantes â?? 1793- an 2 section la Montagne et ScÃ©vola â?? cote 1E 28 f157

Mais, dâ??autres traces concernant les brigands, (terme donnÃ© aux combattants de la VendÃ©e militaire et Ã leurs familles) existent tout de mÃame, mais elles sont rarissimes !

## Brigands

Voici glanÃ©s au fil des registres quelques actes de dÃ©cÃ‰s dans les prisons pouvant laisser penser avec plus ou moins de certitudes que câ??Ã©tait des « brigands ».

### Prison de lâ??EntrepÃ't

Carrier organisa la disparition des VendÃ©ens jetÃ©s dans la prison de lâ??EntrepÃ't. Nâ??ayant mÃame pas eu droit Ã un procÃ‰s, et donc sans laisser aucune trace Ã©crite nominative (pas de registres dâ??Ã©crou), ceux qui survÃ©curent aux maladies furent soit fusillÃ©s aprÃ‰s passage devant la commission Bignon installÃ©e Ã Nantes depuis le 29 dÃ©cembre 1793, soit noyÃ©s. Des 8 Ã 9.000 prisonniers, il y eut peu de survivants.

En fait, trois actes de dÃ©cÃ‰s parmi les prisonniers de lâ??EntrepÃ't datant du 22 dÃ©cembre 1793 sont enregistrÃ©s Ã lâ??Ã©tat civil. Ãtant nt certainement les seuls actes officiels avant quâ??une chappe de plombs voulue sâ??abatte sur les horreurs commises entre les murs de cette prison.

2 Nivôse 1793 Les dits Jouet et au, à dir heures du matin, ont comparu  
inconnus. dans la Maison commune, Simon du Mais, gardien de la Maison  
détenus. D'arrêt fixé à l'entrepôt, section du faubourg, âgé de quarante  
ans sur larmes aux, Et Joseph Merleau commissaire de la dite Maison  
des rebelles. D'arrêt, y demeurant, lesquels Mout déclaré que, un homme  
reconnu pour être de la paroisse des brunes, âgé d'environ vingt  
cinq ans, est mort hier à midi, en la dite Maison d'arrêt.  
D'après cette déclaration et le procès verbal de Claude  
le Fontaine commissaire de police qui s'est assuré du décès  
du dit inconnu. Sans pouvoir se procurer d'autre  
renseignement, j'ai rédigé le présent acte que le  
premier comparant a signé avec moi, le second,  
ayant déclaré ne pas avoir signé. Mâge de quarante ans.

2 Nivôse 1793.

Gaignard  
Off. public

2 Nivôse 1793.

Gaignard  
Off. public

inconnu, Les dits Jouet et au à dir heures du matin, ont comparu dans  
la Maison commune, Simon du Mais, gardien de la Maison d'arrêt  
fixé à l'entrepôt, section du faubourg, âgé de quarante ans Et Joseph  
Merleau commissaire de la dite Maison âgé de quarante ans  
y demeurant, lesquels Mout déclaré qu'un homme, âgé d'environ  
cinquante ans, est mort hier matin, en la dite Maison d'arrêt.  
D'après cette déclaration et le procès verbal de Claude le Fontaine  
commissaire de police, qui s'est assuré du décès du dit inconnu, sans  
pouvoir se procurer d'autre renseignement, j'ai rédigé le présent acte  
que le premier témoin a signé avec moi le dit jour et au, le second, à  
déclaré ne pas avoir signé. Gaignard  
Off. public

2 Nivose 1793. REGISTRE  
francois prudhomme. Detenu. Le dits 20<sup>e</sup> Janvier à dix heures du matin ont comparu à la Maison Communale Simon Dumais, gardien de la Maison d'arrest, place à l'entrepôt, Section du faubourg, octe de la quatorzième arrondissement, le Joseph Mericau commissionnaire de la dite Maison d'arrest, y demeurant, lesquels mont déclaré que francois prudhomme, détournement, agi devant son trésorier au décès dans la dite Maison d'arrest, hier à dix heures du matin. D'après cette déclaration et le procès verbal de Claude la Fontaine commissaire de police qui fera partie du procès de dit prudhomme, j'ai rendu le présent arrêt que j'ai signé au premier comparant. Les dits  
Jean le Second ayant déclaré ne savoir signifier  
quarante ans.

les trois actes Arch. municipales de Nantes à?? 1793- an 2 section Voltaire et Brutus à?? cote 1E 32

## Prison du Bouffay

Sur les registres de d'écarts de l'état civil de Nantes, on retrouve régulièrement mention de civils détenus au Bouffay sans que les raisons de leur emprisonnement soient indiquées (detenus de droit commun, suspects?). Pour connaître le motif d'incarcération, il faut consulter les registres d'accroû de la prison qui sont consultables aux Archives départementales en série L).

Voici quelques actes de civils :

Julien  
Perry.

e Dix. Sept Nivôse, au Secon d'elarrepublique  
à huit heures du Soir, devant moi Jean Baptiste Saffré -  
officier public, du pour constater l'état civil des citoyens  
qui compoient la maison commune, Marie piffetault -  
mag'daine nusseau, ledeux agées devingt sept ans  
& journaliers à la maison, d'arrêt du bouffay & d'auvergne.  
Lesquelles m'ont déclaré que, Julien Perry, laboureur,  
natif d'au bouffay district de pimboeuf, en ce département, est -  
décédé en ladite maison d'arrêt ce jour à Quatre heures  
du matin, age d'environ cinquante cinq ans. D'après cette  
déclaration & L'procès verbal d'autant cachet, commissaire  
de police qui s'est assuré du décès dudit Julien Perry, j'ai  
Rédigé L'present acte sous mon nom L'udit jour  
K au, les coquerrauter ont déclaré ne savoir signer.  
Saffré, officier public

Mathurin  
Menard.

Le dix-sept Nivôse, au second de l'An  
République, à huit heures du soir, devant moi Jean  
Baptiste Saffre officier public, et pour constater l'état  
civil des citoyens, ont comparu en la maison communale  
mme griffon & magdalaine, toutes deux de vingt sept  
ans, journalières à la maison d'arrêt du bouffay d'Angers.  
Lesquelles m'ont déclaré que mathurin menard, débardeur  
d'abord dans le comté d'Angers, âgé d'environ quarante  
ans, est décédé dans la maison d'arrêt et malade il y a deux  
heures. D'après cette déclaration & l'exposé verbal d'Antoine  
Cachet commissaire de police, qui s'est assuré du décès  
du citoyen mathurin menard, j'ai rédigé l'écriture ci-contre  
que j'ai signé le dudit jour & au, les comparantes  
ont déclaré ne savoir signer : Joffre le 1<sup>er</sup> f<sup>r</sup> publier

Arch. municipales de Nantes -1793- an 2 section La Montagne et ScÃ©vola à?? cote 1E 55 f.7

compagnie et la maison commune de marie et piffetou  
et magdeleine Mathieu toutes deux âgées de vingt  
ans et assises à la boulangerie du Bouffay  
de la ville; de quelle main il a été gravé  
le 10.11.1789; à Paris, district des Sablés, —  
mort au 10. Bouffay rejoind; âgé d'environ trente ans.  
D'après une déclaration et le procès verbal d'Antoine  
Cahet Commissaire de police qui s'est assuré de  
la mort de ce Bessau, j'ai relevé le précis acte  
faire avow par une procureur d'autre sens également  
sous mon sceau le 10. juillet 1790, les compagnies  
qui ont été mises en arrière signé. Piffetou et Bouffay

55

Le 20 et 21 Novembre 1793, à la ville d' Angoulême,  
j'affirme officier public, et pour constater l'état civil des  
citoyens, ont comparu en la maison commune, mariage -  
mariage de Magdelaine Masson, le deux ages de Léviugt -  
Sept. ans, & journalière à la maison d'arrêt du bouffay de  
Nanterre, y demeurant & lesquelle a déclaré que admix-  
tenu, de Saint-Vincent District des Sables Département de  
la Vendée, âgé d' quinze ans, mort dans la maison  
d'arrêt Léviugt un de ce mois. D'après cette déclaration & Le  
procès verbal d'Antoine cachet commissaire de police, qui  
a testé assuré devant jugé au 21 Novembre 1793, j'ai rédigé Le  
present acte sous mon Seing le 21 Novembre, les  
comparants ont déclaré ne savoir signer.

Arch. municipales de Nantes- an 2 section La Montagne et ScÃ©vola- cote 1E55 f32

*Le vingt neuf nivôse l'an Seconde de la République  
à Neuf heures du matin, devant moi Jean baptiste Sappé  
officier public, élu pour constater l'état civil des citoyens  
qui composent cette Maison commune, Marie piffetan et  
magdalaine mupcan, toutes deux âgées de vingt sept ans  
journalières à la maison d'arrêt du bouffay, y demeurant  
lesquelles n'ont déclaré que Jean Siron, cela étant  
provin de normandie, âge d'au moins vingt trois ans, est  
mort dans cette maison d'arrêt le vingt Aout de l'anno  
Signé : J. Sappé Boffay  
Officier Public de la République*

Sainte Noye, audieu de la République, à trois  
heures du soir, devant moi j'au baptoit eſſtre affir public,  
et pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu en  
la maison commune : maries, affranchis & magistrats nus au  
service de la ville de Nantes & journaliers. La maison  
d'arrêt du bouffay de Nantes, y demeurant lesquelles mont-  
déclaré que grive Boë, Laboureur, de l'appartement de  
l'île, distric d'ancien en ce département, est décreté la  
Nuit dernière dans la maison d'arrêt, âgé d'environ vingt  
ans. D'après cette déclaration de Leprocéen Verbal d'autorité  
Cachet commissaire de police, qui s'est assuré du décret  
dudit grive Boë. J'ai rédigé le présent acte sous  
mon sceau. Lesdits jour & an, les comparants ont déclaré  
ne savoir signer. L'affre de l'affable

Arch. municipales de Nantes- an 2 section La Montagne et Scâvola à?? cote 1E55 f39

Il existe plusieurs autres actes de civils d'accompagnés au Bouffay durant cette période, et il est tout aussi difficile sans recherches complémentaire à déterminer s'ils étaient des brigands ou non.

## Les prisons flottantes

Sont aussi quasiment absents dans les registres de Nantes, les accompagnés dans les galiotes transformées en prison, sauf à?

Le Vingt Six Nivose, l'an Second de la République  
 antoinette à quatre heures du soir, devant moi, maistrein  
 Marie Trouseau, veuve d'ignard officier public, et le pous constates le tat civil  
 des citoyens, ont comparu dans la Maison commune,  
 9<sup>e</sup> Chaudenier, Julien pichon Charpentier, âgé de trente cinq ans,  
 demeurant la section des Brutus, quai paluinde, et  
 Marie Brochard femme d'un pâtissier, âgée  
 de trente huit ans, demeurant ditte section Rue de  
 l'Hermitage; lesquelles m'ont déclaré que antoinette  
 Marie Troureau, veuve de nicolas Jean Damier,  
 chandrier, native de Sainte Rose de l'Orégaune en  
 amérique île et Côte Saint Domingue, demeurant  
 ordinairement en cette commune la section de la liberté  
 une felix est décédée about de la galilote la louise  
 amare audit quai paluinde où elle étoit détenue  
 le vingt quatre de l'An, âgée de cinquante  
 cinq ans, paroie cette déclaration et le prouver —

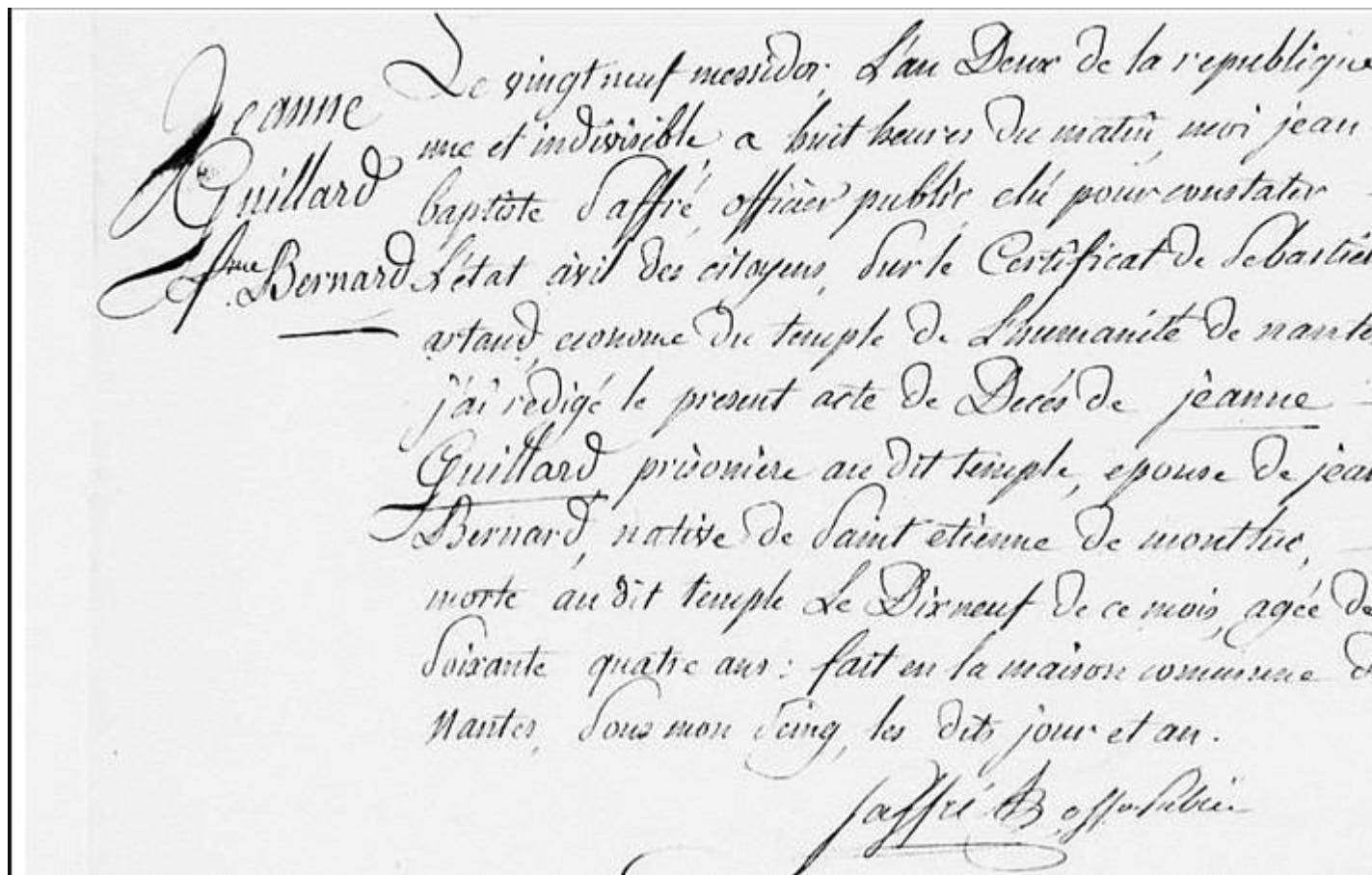
versant de — antoinette Cachet communiquant  
 dépouille qui fut apprise ou d'écrit de la ville  
 Troureau, Jai 385 délivré le présent acte sous  
 mon Sieig Le dit Jour et au, les comparants ont  
 déclaré ne savoir signer. Gaignard.  
 Officier.

D'après dans la galiote Louise Marie d'une résidente nantaise originaire de Saint-Domingue  
 Arch. municipales de Nantes à?? an 2 section Voltaire et Brutus à?? cote 1E 61 f.12

Voici maintenant, deux actes de prisonniers d'Acadie dans d'autres prisons nantaises, à une période.

### Prison du Temple (hôtel-Dieu)

Acte du 17 juillet 1794



Arch. municipales de Nantes à?? an 2 section Montagne et Scavo à?? cote 1E 56 f3

### Prison du Lusançay

Le 29 juin 1794, d'Acadie à l'âge de 87 ans dans cette prison (aujourd'hui manoir de la Haute-Aure) de l'amiral du Chaffault.

*Désiré Gainguard*

Le ouze Messidor, années de la République une  
et inépuisable, à cinq heures du soir, devant moi, mathurin -  
ganguard, officier public, de pour constater l'état civil des  
citoyens, ont comparu en la maison commune, marie -  
françoise Louire gardienne de la maison d'où est sortie Léon Guérin

146

Louis Charles Gauvante, âgé de quarante cinq ans, et Jeanne Guibert  
Louis Charles garde malade, âge de cinquante trois ans, demeurant  
Duchafaud. section de la commune de la commune, Lesquelles viennent  
Déclarer que Louis Charles Duchafaud, né à cinq ans  
saint Léonard de cette commune, ~~au~~ de la paroisse de  
La Roche Saint André, cédant chez d'Isadre, est décédé le  
ce jour à midi, dans la maison d'arrêt où il était détenu.  
L'âge de quarante-trois ans. D'après cette déclaration  
On apprend verbal de Charles Pierre Richard, commissaire  
de police, qui fait assurer l'écriture dudit Louis Charles  
Duchafaud, j'ai relevé l'present acte le vingt four  
au, pour le chagrin de la première compagnie des Lumières,  
La seconde a déclaré n'avoit signé deux mots rayés  
mme.

*et accorde Louis*

*Gaignard*

Arch. municipales de Nantes -section Voltaire et Brutus an 2 ?? cote 1E 61 f14961 f149

Notons, que toutes les prisons nantaises ne sont pas représentées dans ces quelques actes, faute  
d'actes trouvés jusqu'à présent.

## Les enfants Vendéens

Lorsque les maladies contagieuses se répandirent et déclimat aussi le personnel  
commencèrent à se répandre auprès de la population nantaise, la prison fut fermée. Les  
quelques enfants encore survivants furent logés chez l'habitant. Malheureusement, un certain  
nombre ayant vécu des mois d'horreur ne survécut pas.

François  
Lepelletier  
& à Pierre  
Geffroyon.

27/03/2021

Le huit Pluviôse l'an deux de la république une & indissoluble, à neuf heures du matin, devant moi, maillotin Gaignard, officier public, ellé pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu en la maison commune Jean-Baptiste Brûlard, fils négociant manufacturier, âgé de trente ans, demeurant, quai D'urbeck, section ~~Voltaire~~, né le ~~jeudi~~ vingt ~~xix~~, commun, xxi de trente six ans, demeurant rue du Chapelain rouge, lesquels m'ont déclaré que, François Lepelletier, natif de la gîme & pierre Goffroyon natif de la paroisse de la Chapelle, sont décédés cette nuit dans la demeure du premier comparant, âgés de soixante, le premier, de onze ans et demi, et le second de dix ans : les dits enfants ayant été retiré de l'entrepôt avec permission du maître révolutionnaire. D'après cette déclaration et le procès verbal de monsieur Cadet, commissaire de police, qui fut assuré des dits dits enfants, j'ai rendu le procès verbal, que les comparants ont signé devant moi, le 9<sup>e</sup> jour et année de cette Voltaire retrouvé bon : Deux mots supplémentaires sont ajoutés au bas de la signature.

D. M. A. f. p. M. Gaignard

Arch. municipales de Nantes ?? an 2 section Voltaire et Brutus- cote 1E 62 f.23

Pierre  
Pouard

L'ordre placé au doce de la république uno et inviolable  
a six heures et demi du soir, devant moi et M. le  
Gaignard officier public, élu pour constater l'état civil  
des citoyens, ont comparu en la mairie, commune de Louis  
Dit Hatchier, âgé d'environ quatre ans et Charles Laroche,  
aussi batteur, âgé de toute six ans. Sonneur dans le  
bataille armés à la calle des Salorgos, lesquels  
n'ont déclaré que Pierre Pouard n'a pas été battu par  
Chotet sorti par eux de l'autre poit avec permission  
du Comité révolutionnaire qui décidâ cette unité dans  
leur état. Rataud, âgé d'environ douze ans. D'après  
cette déclaration, et le procès verbal d'Antoine Chotet  
commissaire de police qui l'a été chargé du volet  
du dit enfant, j'ai rédigé le présent acte sous mon  
seing les dit jour et an. Les comparants ont  
déclaré ne l'avoir signé.

Gaignard  
Officier

Arch. municipales de Nantes ?? an 2 section Voltaire et Brutus ?? cote 1E 62 f.24

Chereste Amédée. Moi Mathurin Gaignard, officier public élu pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu à la Maison Communale, Jean Pierre Dugast - seborghiste, âgé de trente sept ans, et Marie Coutay Safranne, âgée de trente deux ans, - demeurant dans la section de Voltaire à Chavine lesquels m'ont déclaré que Thérèse Armeau, native de Cholet déportement domine et loire fut retirée de la Maison de Detention de l'entrepôt, et délivrée sur la demande des comparants, hier à quatre heure du Soir âgée de quarante ans. D'après cette déclaration et le procès verbal d'autorité cachet commissaire de police qui s'est apuré du fait de la dite femme, j'ai jugé le présent acte sous mon Seing le dit juillet an, les comparants ) ont déclaré ne savoir signer. / Gaignard  
Officier

Arch. municipales de Nantes à?? an 2 section Voltaire et Brutus à?? cote 1E 62 f.28

L'an 1793, le 19 juillet, au cours de la République  
nue et indivisible, à son heure d'assassin, devant  
moi Mathurin Gaignard officier public, élu

Jean

Murguet

pour documenter l'état civil des citoyens, ont couronné  
ou faisoient, finement, avec l'ivresse formée  
dans le journaliste, l'âge de quarante ans et moins  
propre à journalisme. âge de vingt ans, ont démissionné  
en vertu de la section 14 de la loi, lesquelles n'ont  
éclaté que Jean Murguet, natif de Châtelleraud,  
fils de Jean Murguet tailleur, enfant échappé de  
l'autographe et conservé par le Comité révolutionnaire  
au tribunal brûlé, main factrice de tabac  
domicilié quai du Commerce, section Voltaire chez le  
quel le dit enfant est décédé hier soir à trois  
âges de neuf ans. D'après cette déclaration et le  
procès verbal d'autorisation fait au commissaire de  
police qui s'est assuré de l'état du dit enfant, il a  
été déclaré le présent acte pour être sciem, justificatif  
renouvellement, les dits jours et an.

Gaignard  
off. Augris

Arch. municipales de Nantes à?? an 2 section Voltaire et Brutus à?? cote 1E 62 f.31/32

Louis Sardini, né le 20 Vendémiaire an 2 à Nantes, dans la République une & indivisible, à midi, devant moi, maître Gaillard, officier public, et pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu dans la maison commune, Jean-Baptiste Laboureur, âgé de trente-sept ans & Marie Simon, sa femme, âgée de trente ans, demeurant section de Prudhommeville, —  
Lequel m'a déclaré que Louis Sardini, natif de Beauvois, près Augers, département de l'Aisne, — ayant été arrêté à Libercourt par Leclerc Jean-Baptiste, par présumption de complot révolutionnaire, est décreté en la Cour d'assises de l'Aisne, — Comparant ce matin à cinq heures, âgé d'environ 18 ans ; d'après cette déclaration, quelle tenue il a pu porter est certifiée comme véritable, j'ai signé le présent acte pour

à huis clos le 21 Vendémiaire, l'ayant comparu devant moi.  
Gaillard

Arch. municipales de Nantes an 2 ?? section Voltaire et Brutus ?? cote 1E 62 f.37/38

Arch. municipales de Nantes an 2 ?? section Voltaire et Brutus ?? cote 1E 62 f.37/38

Voici quelques autres traces glanées de Vendéens au fil de différents registres de ces jeunes malheureux.

Louis Viallo off' public

aujourd'hui 29 pluvios lan deuxi me de la Republique fran ois a  
inhume le Corp de Ren  Boin age de 12 ans dece e de dysenter au  
des garons ala de meure de gebernard farinius age de 34 ans son pere  
decede a lte lun de ceux qui avoit suivit larmee des Reberts Savoie  
de la paroisse de meny pres saint florant fils de jacque Boin et de  
gaudfrain temoin present denu Blieon age de 35 ans journalier  
ala fourchette, pierre Bourassa age de 33 ans demeure ala man  
perreyeu

Verification faite sur le lieu Le tout quois nous avons dress  
pourant acte de deces sur les registres a ce distingue sous notre sieur  
les temoins ne signant Louis Viallo off' public  
charge des registres

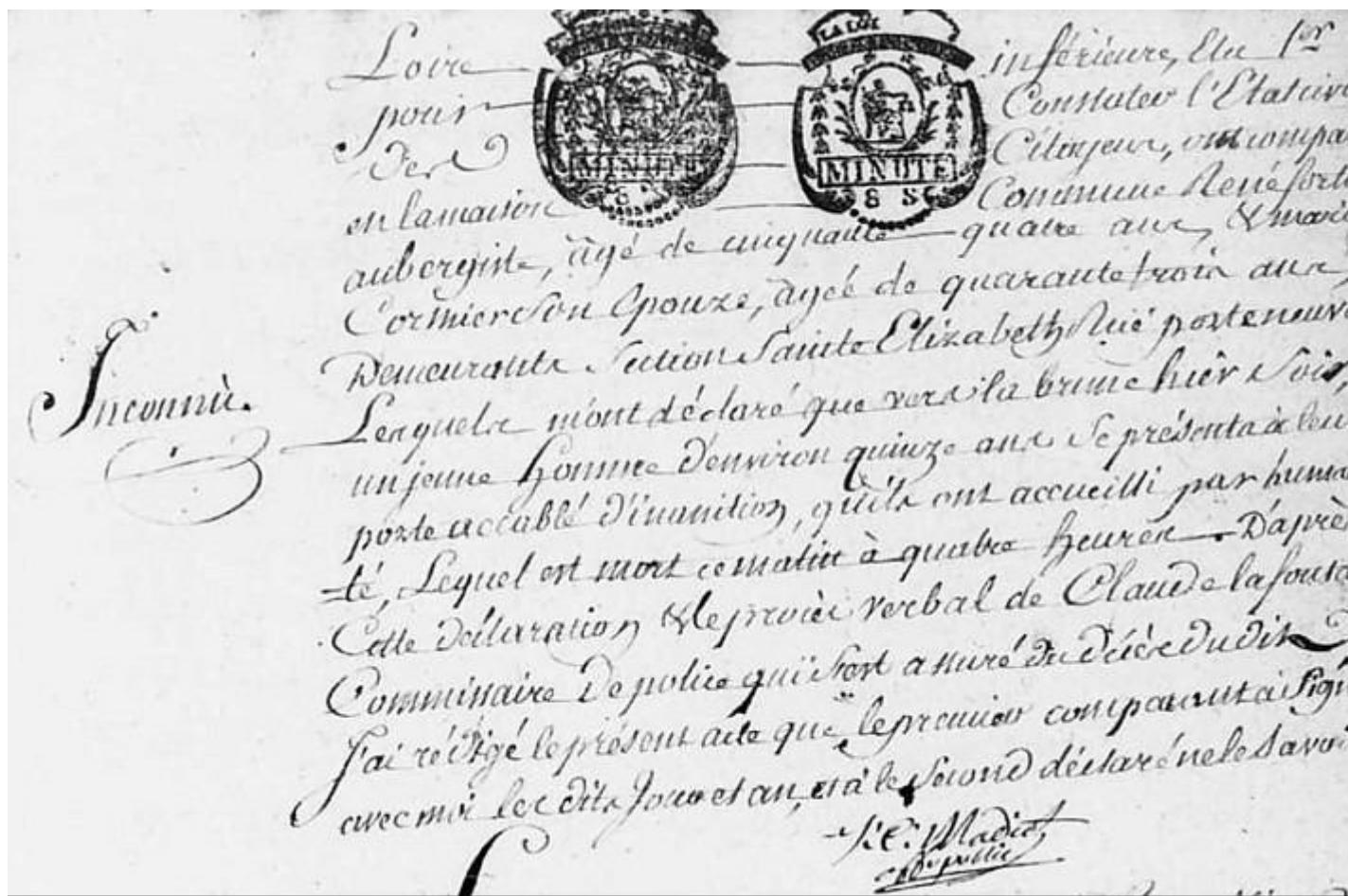
X

Arch. municipales de Nantes ?? Registres de Chantenay-sur-Loire ?? cote 2Z 291 f13

Siguer

J. P. Madieu  
off' public

Le douze nivose l'an second de la Republique Fran ois  
Vulgaire 1790 19.01.1790 a trois heures du soir, devant  
moi Jean Paulin Madieu membre du conseil general  
provincial de la Commune de Nantes, Deparment de la



Arch. municipales de Nantes an 2- section Fraternit  et Agriculteurs ?? cote 1E 51 f2/3

Ce ne sont que quelques actes relev s de Vend ens au gr  des recherches, sur cette p riode noire de Nantes. Prochainement, quelques glanes seront consacr es aux R publicains concernant la m me p riode.

Pour aller plus loin : [Glanes Historiques : ?chec des Guerres de Vend e dans un journal anglais](#)

## Categorie

1. Ganes/Petites d couvertes
2. Guerres de Vend e
3. R volution fran aise

## Tags

1. actes de d c s
2. Guerre de Vend e
3. Nantes
4. R volution

## Date cr e

22/03/2021

## Auteur

---

christelle-augris